



communiqué

N°: 96
No.: 96

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 15 JUIN 1982

NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE À L'INDUSTRIE

Le ministre d'Etat au Commerce, l'honorable Edward C. Lumley, a annoncé aujourd'hui un programme d'aide gouvernementale à l'industrie en matière de facilitation du commerce international.

Le gouvernement fédéral, par le biais d'une contribution de \$1,6 million du ministère des Affaires extérieures répartie sur deux ans, appuiera les activités de recherche de l'Organisation canadienne pour la simplification des procédures commerciales (COSTPRO).

Le programme comporte un élément clé: en effet, le gouvernement fédéral transfère la responsabilité de la COSTPRO au secteur privé, sous l'égide de l'Association canadienne d'exportation. Pour atteindre son objectif d'autosuffisance, la COSTPRO élargira ses services consultatifs concernant les normes applicables aux documents commerciaux et l'informatisation de la préparation de ces documents.

M. Lumley a mentionné que le conseil d'administration de la COSTPRO a été restructuré pour garantir une meilleure représentation des intérêts commerciaux et industriels, et que la nouvelle liaison avec l'Association canadienne d'exportation permettra d'inscrire le programme de travail de la COSTPRO dans le cadre des priorités commerciales du Canada. Selon le Ministre, un statut d'autonomie pour la COSTPRO aura plusieurs avantages. Tout en étant compatible avec les objectifs du gouvernement en matière de facilitation du commerce, ce statut répond au désir de plus grande autonomie exprimé par le conseil d'administration de la COSTPRO et permet en même temps une orientation efficace de l'industrie à des frais administratifs minimaux.

L'arrangement administratif selon lequel la COSTPRO serait placée sous l'égide d'une importante association commerciale ne constitue pas un précédent. L'Association canadienne d'exportation entretient déjà des liens du même type avec le Canadian Shippers' Council. De plus, l'Association des manufacturiers canadiens a des arrangements similaires avec un certain nombre d'associations industrielles.

Depuis son lancement en 1972, d'ajouter le Ministre, la COSTPRO a beaucoup fait pour simplifier les procédures commerciales et a permis, ce faisant, d'épargner des millions de dollars à l'industrie et au gouvernement. Les petites et moyennes entreprises en ont tout particulièrement profité parce que la COSTPRO les a aidées à démystifier les documents d'exportation et à épargner jusqu'à 50% de leurs coûts de préparation.

"Maintenant que la COSTPRO a prouvé son efficacité et qu'elle est devenue une aide appréciée des exportateurs canadiens, je crois qu'il est temps que le gouvernement fédéral cesse de participer à l'administration de l'Organisation et qu'il la remette comme il se doit au secteur privé."

Établie en 1972 comme principal mécanisme de coopération entre le gouvernement et l'industrie pour éliminer les obstacles en matière d'information et de procédures touchant le commerce et le transport, la COSTPRO a démontré que la préparation des documents coûte chaque année des millions de dollars aux Canadiens; que de 10 à 15% des expéditions subissent des retards inutiles; et que le fait de réduire d'une journée le délai global pour la transaction peut permettre d'épargner chaque année 10 millions de dollars en investissements. Afin d'alléger ces problèmes, le gouvernement acceptait, en janvier 1975, de fournir un secrétariat et des crédits de recherche à la COSTPRO, et d'en assurer la gestion. Plus tard dans l'année, la COSTPRO devenait une société sans but lucratif appelant la participation du gouvernement fédéral, de gouvernements provinciaux, d'associations et de sociétés privées; l'organisme était doté d'un conseil d'administration et d'un comité exécutif composés de bénévoles.

Depuis, la COSTPRO a marqué plusieurs réalisations: ce sont notamment un système normalisé de préparation "d'un seul coup" des documents d'exportation qui permet aux sociétés d'épargner jusqu'à 50% des coûts de préparation de ces documents; des protocoles d'échange électronique de messages commerciaux; des spécifications pour l'utilisateur d'équipement de télématique; et des spécifications pour les réseaux de communication. Par une collaboration avec des utilisateurs éventuels, la COSTPRO a également étudié et perfectionné le matériel et le logiciel d'un système de télématique à faible coût de façon à permettre la conception, la préparation, la transmission et l'impression automatisées des formules et données de commerce. Les utilisateurs ont mentionné des économies de 30%, outre celles réalisées par l'utilisation des formulaires normalisés de la COSTPRO.

Les activités de l'Organisation se verront revivifiées par les compétences de M. A.R. Elliott, nouveau président à plein temps choisi par le conseil d'administration de la COSTPRO. Auparavant directeur des services informatiques au ministère des Communications, M. Elliott - qui participe activement aux activités de la COSTPRO depuis 1975 - sera appuyé par un nouveau conseil d'administration composé de chefs de file du monde des affaires; ce conseil sera élu à la séance annuelle de travail de la COSTPRO, qui se tiendra aujourd'hui.